



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 27 juin 2025

Nombre de conseillers :		L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
En exercice : 11			
Présents : 9			
Votants : 9			
Date de convocation : 16/06/2025		Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Ludivine GERARDIN, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.	
Date d'affichage : 30/06/2025			
		Excusés : Claude COMTE, Jean-Michel GRAS,	
VOTE	Abstention	0	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
	Contre	0	
	Pour	9	

DELIBERATION 2025-16

Forêt communale - Demande d'application du Régime Forestier

La Commune vient d'acquérir en pleine propriété par acte du 26 février 2025 deux parcelles cadastrales en nature de bois susceptibles d'aménagement et exploitation régulière.

Désignation des parcelles et définition des contenances :

Territoire Communal N° INSEE	Référence cadastrale Section N° de parcelle	Canton	Contenance cadastrale Totale (ha)	Surface sur laquelle l'application du régime forestier est demandée (ha)
OFFLANGES (39 392)	000 ZD 0092	Bas des Vieux Prés	0.1900	0.1900
OFFLANGES (39 392)	000 ZD 0093	Bas des Vieux Prés	0.0426	0.0426
	TOTAL		0.2326	0.2326

L'article L. 211-1-I-2° du Code Forestier précise qu'il appartient à la Commune de demander que soit appliqué le régime forestier sur toute la surface boisée offrant des caractéristiques favorables à la gestion durable et multifonctionnelle.

En vue d'accroître le patrimoine forestier communal géré, le Maire propose donc au Conseil de demander l'application du régime forestier sur ces nouvelles surfaces.

La surface totale de la forêt communale serait ainsi portée à 246 ha 62 a 45 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DEMANDE** l'application du régime forestier sur une nouvelle surface de 23 a 26 ca,
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

